



RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00022
Numéro SIREN : 415 150 788
Nom ou dénomination : EURL STEPHANE CALVET

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2017 sous le numéro de dépôt 3594

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise CALVET EURL Néant *

Adresse de l'entreprise 17 AVENUE DU SIDOBRE 81260 BRASSAC

Numéro SIRET * 4 1 5 1 5 0 7 8 8 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	7 622	012		7 622	7 622	
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	9 599	030	8 730	869	1 187	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	17 222	048	8 730	8 492	8 810	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	16 366	062		16 366	14 786	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	11 214	070		11 214	6 236
		Autres * (3)	072	1 050	074		1 050	928
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	27 132	086		27 132	28 171	
	Charges constatées d'avance *	092	489	094		489		
		Total II	096	56 251	098		56 251	50 120
		Total général (I+II)	110	73 473	112	8 730	64 743	58 930

		PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		7 622		7 622	
	Ecarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		762		762	
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * (131))		132		30 504		30 504	
	Report à nouveau		134		(8 843)		(12 106)	
	Résultat de l'exercice		136		1 017		3 263	
	Provisions réglementées		140					
		Total I		142		31 063		30 046
		Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		18 258		19 584	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 12 014)		172		15 422		9 300	
	Produits constatés d'avance		174					
		Total III		176		33 680		28 884
	Total général (I + II + III)		180		64 743		58 930	

RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise CALVET EURL

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le									
		13	1	1	2	2	0	1	6	13	1	1	2	2	0	1	5
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209								210							
	Production vendue biens	215								214							
	services *	217								218							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222							
	Production immobilisée *									224							
	Subventions d'exploitation reçues									226							
	Autres produits									230							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232							
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234								
Variation de stock (marchandises) *									236								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240								
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)									242								
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 766)	243								244								
Rémunérations du personnel *									250								
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252								
Dotations aux amortissements *									254								
Dotations aux provisions									256								
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259									262								
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	260																
Total des charges d'exploitation (II)									264								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270								
Produits financiers (III)									280								
Produits exceptionnels (IV)									290								
Charges financières (V)									294								
Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347	347								300								
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348	348																
Impôts sur les bénéfices * (VII)									306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310								
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316								
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318								
Provisions non déductibles *									322								
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324								
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247								330								
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									251								
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997								
Entrepri se nouvelles (44, septies) 986	986																
Reprise d'entrepri ses en diffi culté (44, septies) 981	981																
Divers* ZFA (44, quaterdecies) 345	345																
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655	655																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356								
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370								

FAMILIAIRE A CONSERVER EN TOUTE SÉCURITÉ

QUADRANT S. Informatique

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : CALVET EURL

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 622	402		404		406	7 622	7 622	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	5 798	452		454		456	5 798	5 798	
	Matériel de transport	460	1 819	462		464		466	1 819	1 819	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 982	472		474		476	1 982	1 982	
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	17 222	492		494		496	17 222	17 222	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 134	542	211	544		546	5 345		
	Matériel de transport	550	1 819	552		554		556	1 819		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 459	562	107	564		566	1 566		
TOTAL			570	8 412	572	318	574	576	8 730		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>CALVET EURL</u>						Néant <input type="checkbox"/> *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
Terrains	710		715			2							
Constructions	720		725			3							
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4							
Inst. générales agenc. am. divers	740		745			5							
Matériel de transport	750		755			6							
Autres immobilisations corporelles	760		765			7							
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984				IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice		860				Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129					
Total des déficits restant à reporter		870				V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800 <input type="checkbox"/>					
VI DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	3 098					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *							380	6 474					
N° du centre de gestion agréé							388	1	0	1	8	1	0
Montant de la TVA collectée							374	28 419					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	25 543					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397						

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEULANANI

QUADRANT'S Informations

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>CALVET EURL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012016</u>		et clos le : <u>31122016</u>
		Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	201 362
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	201 362
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	158 650
Variation de stock (marchandises)	122	(1 580)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	12 852
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	169 922
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	31 439
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	31 439
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	201 362
Période de référence	du 024	01/01/2016 au 160
		31/12/2016
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EURL CALVET STEPHANE

AU CAPITAL DE 7.622,45 €

----- 0 -----

SIEGE SOCIAL : 17 avenue du Sidobre 81260 BRASSAC

**R.C. : CASTRES 98.B.22
SIRET : 415.150.788.00016**

----- 0 -----

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur Stéphane CALVET, approuve les comptes annuels qui se soldent par un bénéfice de 1.017,30 € qu'il décide d'affecter au compte de report à nouveau.

---***---

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Calvet', written over a faint horizontal line.

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platière 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

EURL STEPHANE CALVET

17 avenue du Sidobre
81260 Brassac

V/REF :

N/REF : 98 B 22 / 2017-B-3594

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 25/10/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

EURL STEPHANE CALVET
Société à responsabilité limitée
17 avenue du Sidobre
81260 Brassac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3594 le 25/10/2017

R.C.S. CASTRES 415 150 788 (98 B 22)

Fait à CASTRES le 25/10/2017,

Le Greffier

